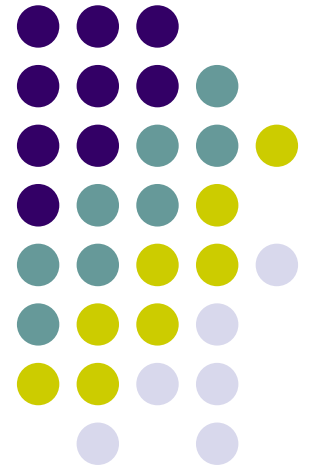


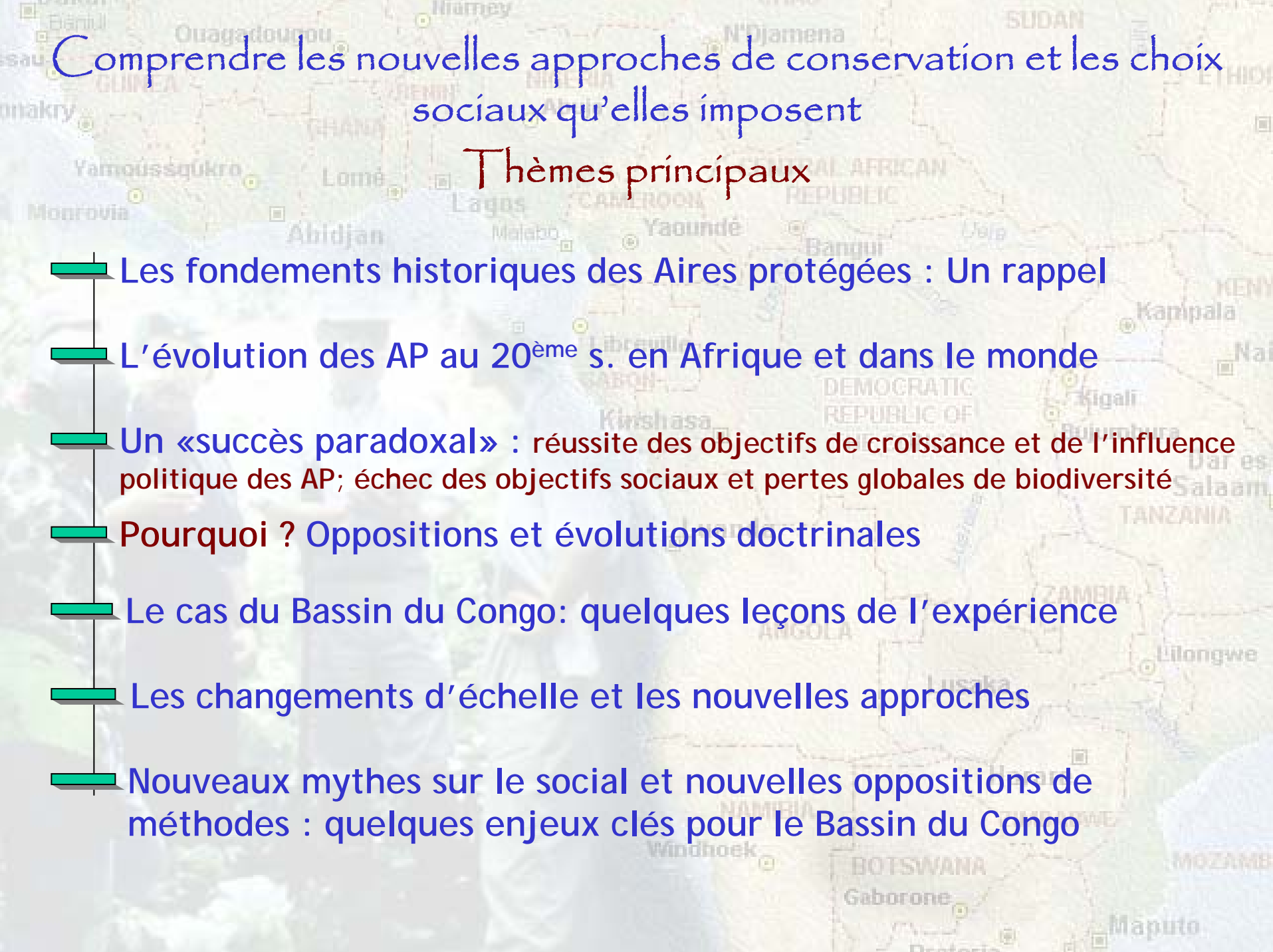
Gouverner la biodiversité

Les aires protégées et la construction sociale de la diversité dans le Bassin du Congo



Mariteuw Chimère Diaw





Comprendre les nouvelles approches de conservation et les choix sociaux qu'elles imposent

Thèmes principaux

- Les fondements historiques des Aires protégées : Un rappel
- L'évolution des AP au 20^{ème} s. en Afrique et dans le monde
- Un «succès paradoxal» : réussite des objectifs de croissance et de l'influence politique des AP; échec des objectifs sociaux et pertes globales de biodiversité
- Pourquoi ? Oppositions et évolutions doctrinales
- Le cas du Bassin du Congo: quelques leçons de l'expérience
- Les changements d'échelle et les nouvelles approches
- Nouveaux mythes sur le social et nouvelles oppositions de méthodes : quelques enjeux clés pour le Bassin du Congo

Rappel sur l'histoire d'un modèle de conservation de la nature



19ème s., contexte colonial d'expansion de l'empire britannique

Les premiers parcs sont créés dans les colonies de peuplement: États-Unis, Canada, Australie, Brésil, Afrique du Sud (Sabie/Kruger, 1892), Kenya (Amboseli, 1899)...

Évolution des représentations de la nature en Europe et en Amérique

Traditions paysagistes britanniques que l'on retrouve chez les peintres hollandais, italiens et des peintres tels que Lorrain et Poussin

Idéologie de la « frontière » et de la « nature sauvage sublime » aux USA

Il est possible d'imposer un contrôle sur la nature sans négociation avec les autochtones

C'est le « modèle de Yellowstone » (pris aux Shoshone, Miwok et Nez-Percés), qui sera reproduit en d'autres lieux tout au long du 20ème siècle

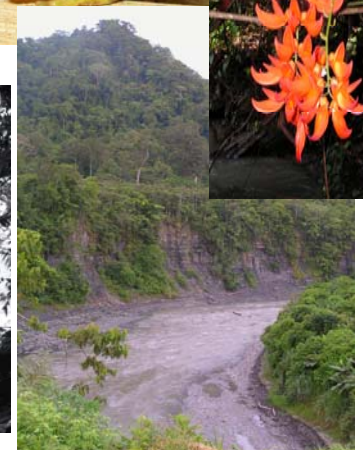


20ème siècle

Les parcs, plutôt que les réserves forestières de la fin du

18^{ème} s. deviennent la forme hégémonique, emblématique de conservation de la nature

Les premiers sont « le rêve commercial » et les seconds, « le rêve esthétique » de l'imaginaire colonial (Neumann, 1995)



En Afrique

Le premiers régimes de conservation naissent de la réorganisation coloniale de la tenure foncière

Années 20

Création de réserves dans le cadre de lois foncières ou forestières et d'ordonnances et de décrets sur les rapports généraux entre «indigènes» et européens.

- **Nigéria:** *Land and Native Rights Ordinance* (1927), Korup (1937)
- **Colonies françaises:** loi du 1er janvier 1924 établissant le régime de l'indigénat, Wazza (1934)

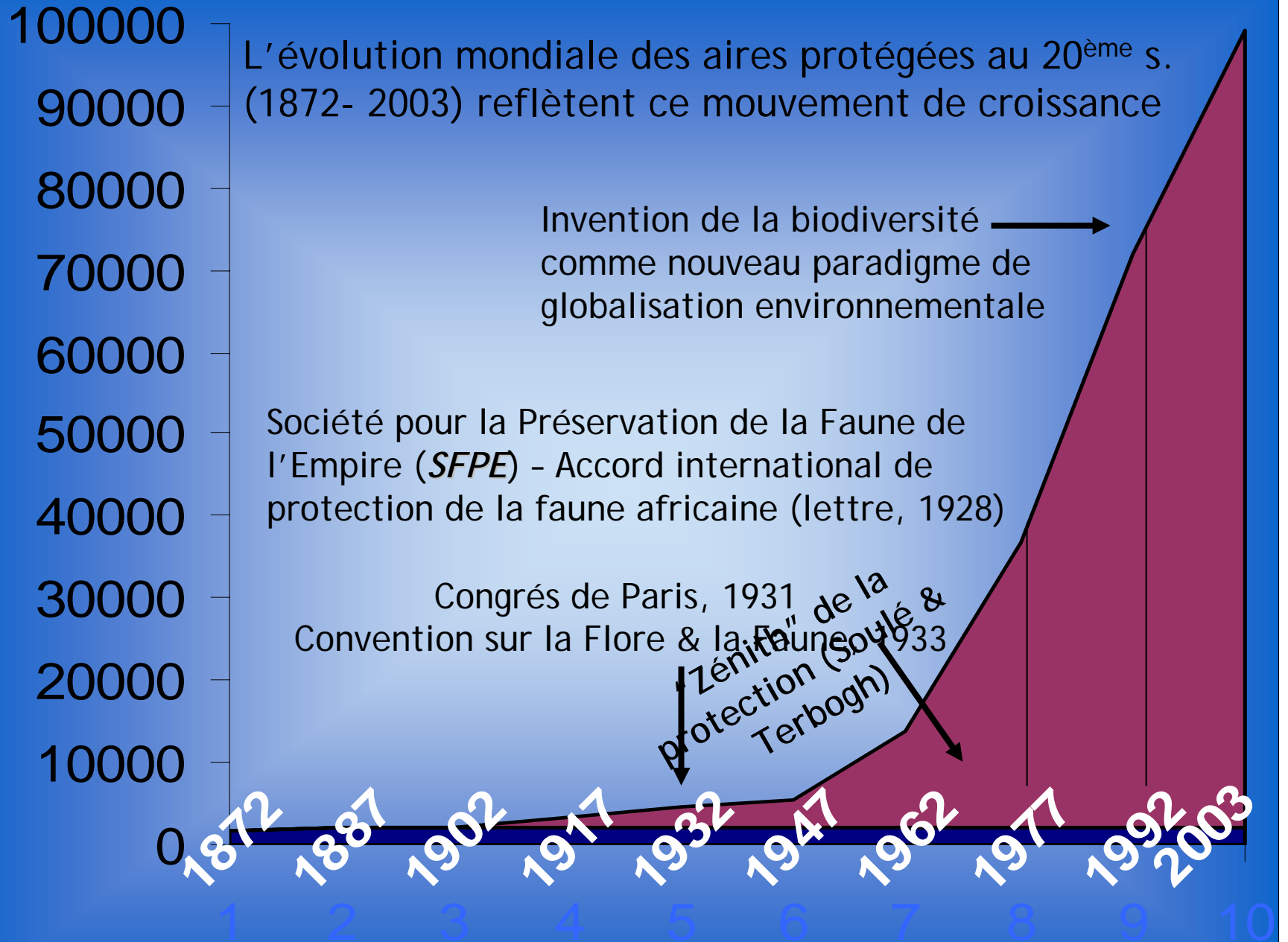
- ▶ Le Cameroun, 'condensé exemplaire'
 - ▶ Triple Colonisation

- ▶ Allemande 1890s
- ▶ Française 1917
- ▶ Britannique 1917
- ▶ Code Civil, Indigénat
- ▶ Common Law

Années 60

- ▶ Indépendances - nationalisme foncier africain
- ▶ *Afrique devient la priorité* du discours global sur l'extinction des espèces
- ▶ C'est le « zénith de la protection » telle que perçue par Soulé et Terbogh (1999)





Les aires protégées et leur superficie en Afrique Centrale

Source: États des Forêts du Bassin du Congo, 2006 (CBFP)

Pays	Superficie de forêts de conservation		Superficie catégorie I-II UICN		Superficie catégorie IV UICN		Forêts protégées dans Paysages		Séries de conservation ³
	1000 ha	% ¹	1000 ha	% ¹	1000 ha	% ¹	1000 ha	% ²	1000 ha
Cameroun	2346	11,9	1538	7,8	808	4,1	1257	53	245
Guinée-Eq.	515	27,1	354	18,6	161	8,5	382	74	0
Gabon	> 2919	13,2	2919	13,2	?	?	2778	95	115
RCA	476	7,6	122	1,9	354	5,7	458	96	0
RC	3265	14,7	2143	9,6	1123	5,0	3211	98	0
RDC	8989	8,3	6189	7,3	2799	2,9	7562	84	0
Afrique centrale	18510	10,2	13263	7,3	5245	2,9	15648	84	350

1) Par rapport à la superficie totale des forêts du pays.

2) Par rapport à la superficie totale de forêts protégées dans le pays.

3) Ce sont les zones mises en réserve dans les concessions d'exploitation.

L'invention de la biodiversité

Le parc Yosemite vu par John Muir

Métamorphoses du concept de "nature",
perçue à tour de rôle comme :

Paysage scénique extraordinaire

Faune sauvage charismatique

Faune, Flore, Écosystème

Environnement

Biodiversité

Intimement liée au début à l'idée
de "développement durable"

Des paysages fantastiques dépourvus de présence humaine



Paradoxes et évolutions doctrinales

- 40 dernières années: AP sont passées de 2.4 à 18.8 millions de km² (et il est question de doubler cette surface en quelques années)
- Pourtant la biodiversité globale décline et on parle d'une crise d'extinction de l'ampleur de celles des dinosaures
- Malgré des expériences réussies, les bénéfices sociaux sont incertains et le coût social énorme pour les populations (certains estiment les personnes déplacées à plusieurs millions)
- Ces paradoxes sont évidents depuis plus d'une vingtaine d'années et sont à l'origine de tentatives multiples (et en partie contradictoires) de changer la doctrine globale et les approches pratiques de la conservation



Deux pôles doctrinaux

Biocentrique



Anthropocentrique



Émergence du «social» et
de la « participation »
Années 90

Protection intégrale
« Conservation
forteresse »

Protection par les populations
Conservation-Développement
Social fencing

Conservation communautaire
Cogestion, pluralisme
Approche par les acteurs

Évolution doctrinale

Doctrine classique
Catégorie I-VI UICN

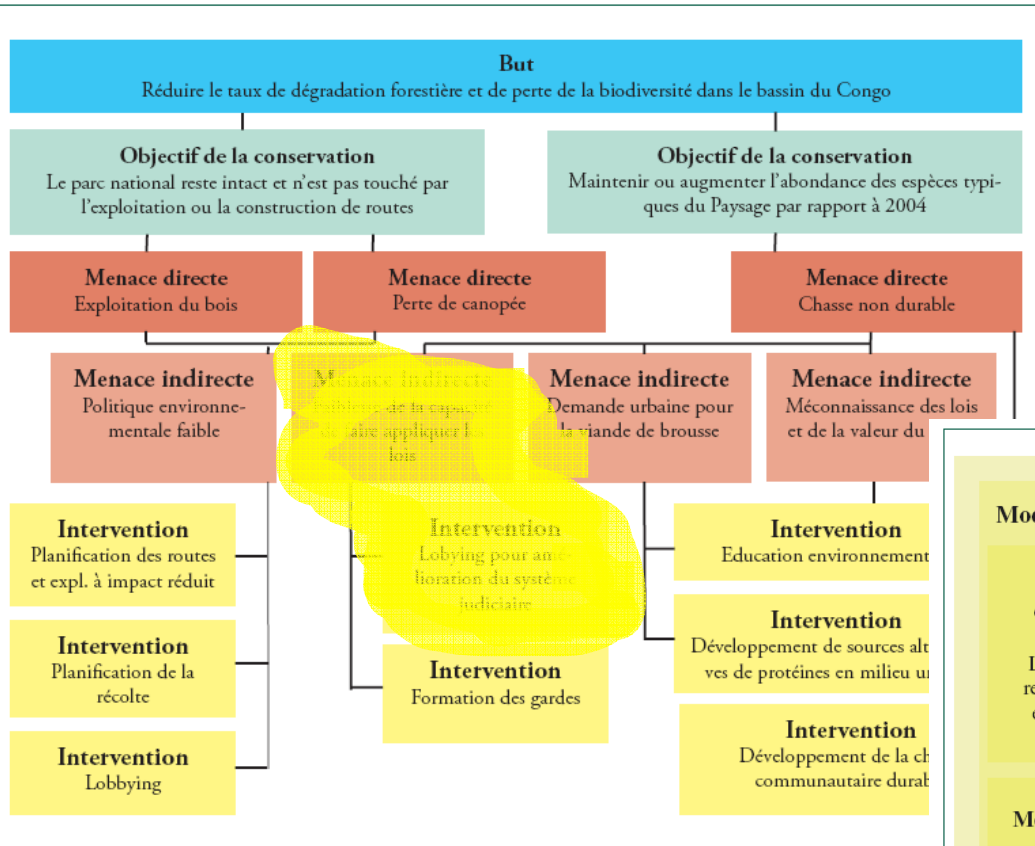
Nouvelle « Matrice de
Gouvernance » UICN, 2004

Les nouvelles approches bio-centrées

- Retour de la conservation forteresse (critique des Projets de CDI)
- Concentration financière exceptionnelle des Grandes ONGE
- Concessions de conservation (nouvelles modalités d'acquisition d'espaces sur le modèle de l'exploitation forestière)
- Délocalisation des représentations de la nature (ecoregional mapping)
- Changements d'échelle: mega-transects, aires protégées transfrontalières, *landscapes* et corridors biologiques transrégionaux
 - Ces approches sont avancées de façon relativement pratiques dans le Bassin du Congo
 - Cependant, pour les théoriciens de "l'écologie profonde" ou radicale qui les ont conçues, il s'agit d'étendre les zones de "protection stricte" afin de former sur des régions et des continents entiers un réseau interconnecté d'écosystèmes "*libres de tout développement*" (Soulé and Terboogh, 1999)



L'approche par les « menaces »



Source: EdF, 2006

Qu'en est-il des possibilités... ?

Modèle conceptuel	Cadre de suivi			
	But	Données du suivi	Activités	Indicateur
But de la conservation Le parc national reste intact, sans exploitations ni routes	Les types de végétation conservent leur superficie de 2001. Les limites du parc sont inviolées.	Superf. de chaque type de végétation, routes, exploitations et agriculture dans le parc.	Interprétation des données de la télédétection, des patrouilles pédestres, des survols aériens.	Nombre d'ha de chaque type de végétation, nombre d'indices, superficie des routes, exploitations, agriculture.
Menaces directes Exploitation du bois	Absence totale d'exploitation dans les limites du parc national.	Nombre d'arbres exploités.	Comptage des souches trouvées lors des patrouilles terrestres.	Nombre d'arbres extraits par ha.
Interventions Politique de lobbying	Pas de changements dans les lois interdisant l'expl. dans les parcs.	Changements des lois.	Evaluation du nombre et de la gravité des changements des lois.	Nombre de lois changées.

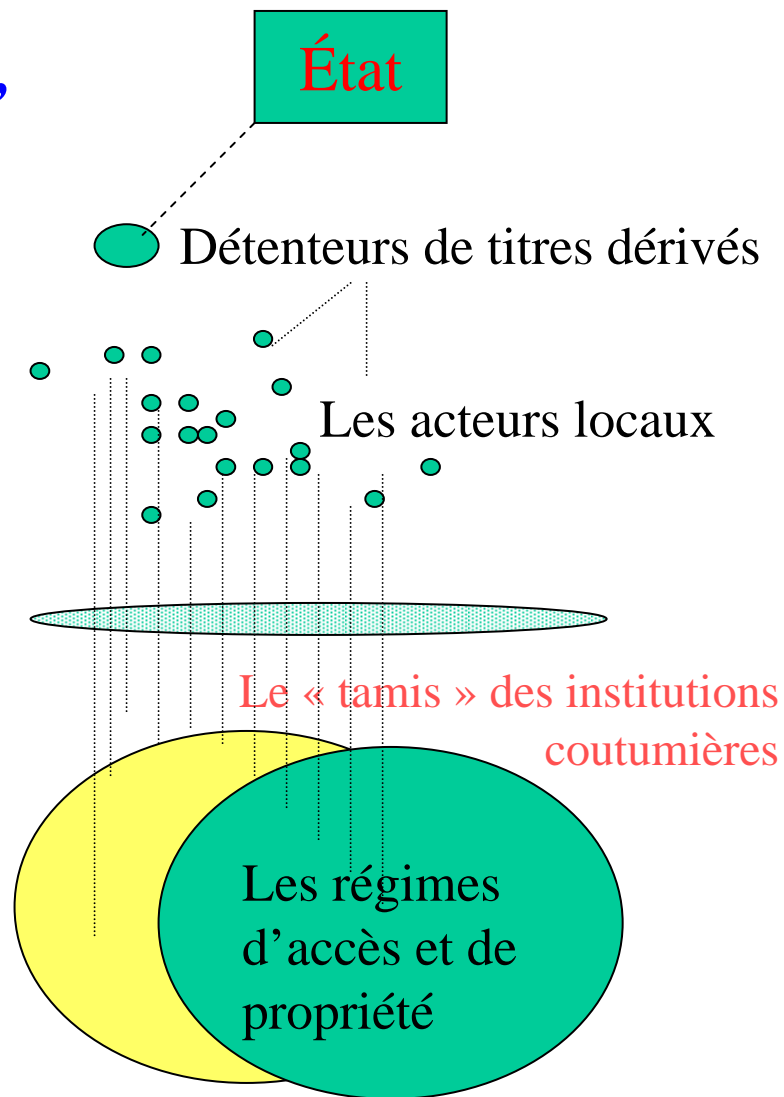
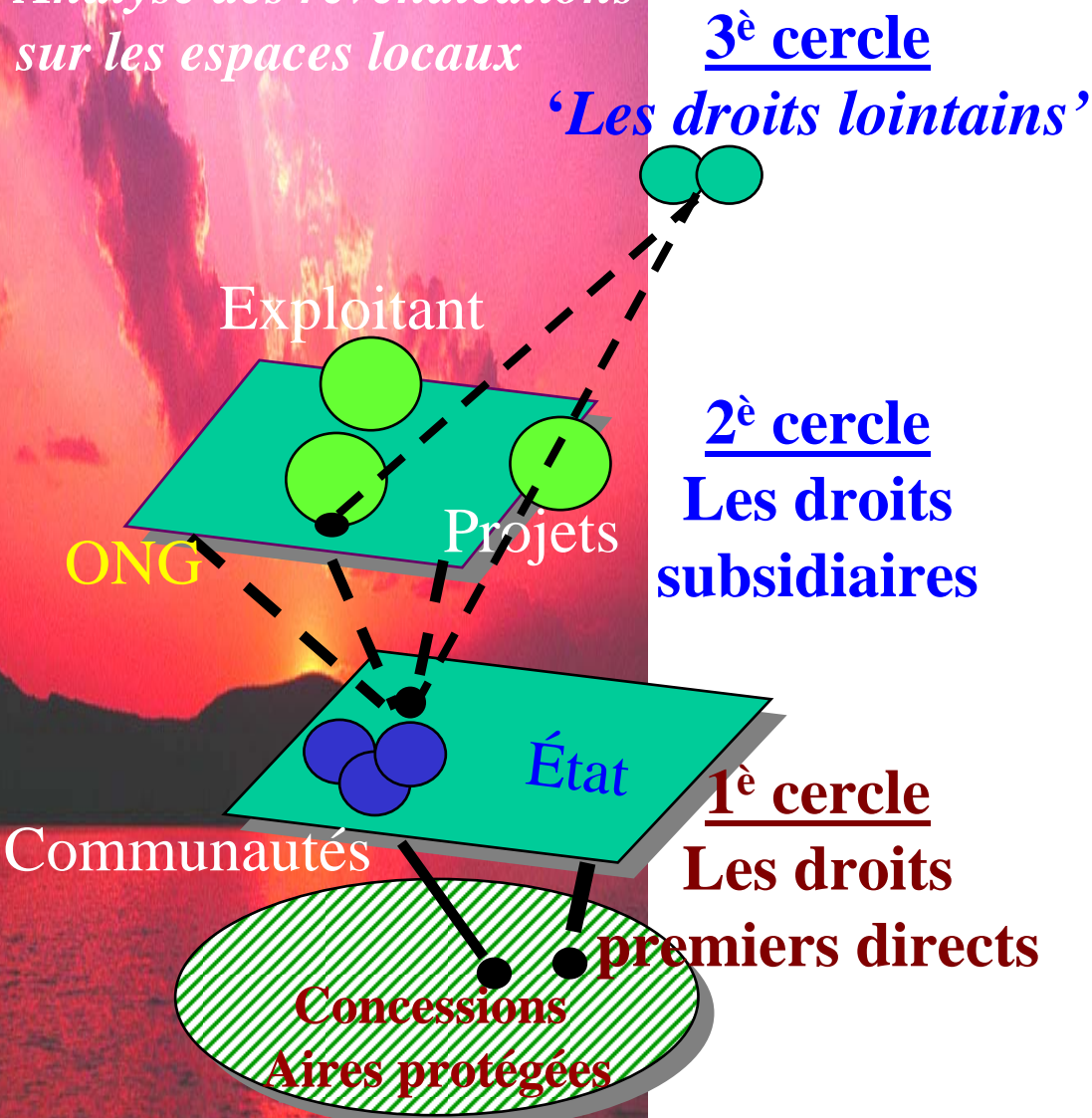
Les structures sociales et politiques traditionnelles se sont-elles vraiment « effondrées » ?

Peut-on résoudre les questions de territoire, de valeurs, de droits, d'intérêts et de légitimité sans les aborder véritablement et les comprendre ?



Le besoin d'une vision et d'une analyse sociales des systèmes locaux

Analyse des revendications sur les espaces locaux



Réintégrer l'analyse de la tenure coutumière à la compréhension des droits et des pratiques sur le territoire



La "tenure enchâssée"

2 Principes

- ▣ Droits privés sont enchâssés dans les droits collectifs
- ▣ L'appropriation vient de l'incorporation du travail à la ressource

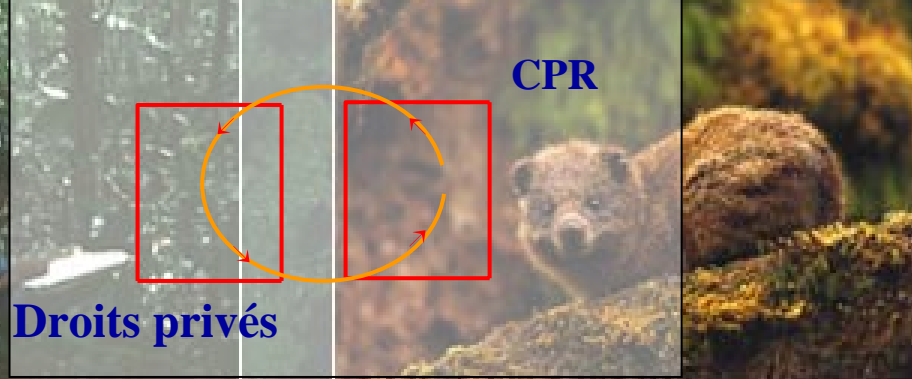
3 Systèmes de droit

- ▣ Droits Genealogiques
- ▣ Droits Productifs
- ▣ Droits de Succession
- ▣ Droits indirects et délégués

4 Régimes de propriété et d'accès

- ▣ Propriété Collective
- ▣ Pools d'accès communs
- ▣ Maîtrises privées
- ▣ Accès ouvert marginal

Lois de Transformation



La gouvernance ordinaire dans les aires protégées

Quelques exemples critiques
Le Bassin du Congo



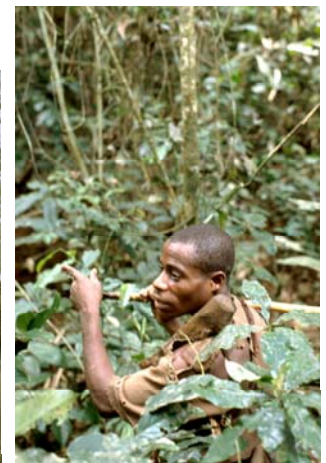
1. Modes de création des parcs et politiques d'expropriation

- Société Civile, populations
- Scientifiques: e.g. Cernea & Schmidt Soltau (2003)

Étude de 12 parcs - 6 pays du Bassin Congo → 54,000 déplacés; près de 250,000 personnes lésés...

Selon le Modèle IRR (*Impoverishment Risks and Reconstruction*) de la Banque Mondiale utilisé, les conditions de création de ces parcs étaient à l'origine de 6 risques d'appauvrissement aggravé pour les populations: risques de dépossession foncière, de perte d'emploi, de perte d'habitation, de marginalisation, de perte d'accès à la propriété commune et de désarticulation sociale

Dans certains cas, ces politiques n'ont même pas pu être appliquées tout en conduisant à des décennies de frustrations et de conflits



2. La gouvernance des aires protégées au quotidien

Nguingui (2004) → L'écart entre les normes théoriques et les normes pratiques de la gouvernance

Observation de l'interface entre les gestionnaires la « réalité d'autres mondes » → émergence de 3 figures

L'agent consciencieux: applique à la lettre du règlement → conflits, marginalisation de l'agent → **échec de la gouvernance**

L'agent corrompu: pratiques illicites, collusion avec les braconniers, monnayage de l'autorité publique → **échec de la gouvernance**

Le négociateur^[1]: L'agent « met en négociation » les normes officielles (e.g. ferme les yeux sur un cas de braconnage), dans le but de faire aboutir les objectifs de la planification normative → il contourne les règles, mais gagne du capital social et **peut réaliser son mandat**

^[1] Ces trois formules ramassées ne sont pas celles de l'auteur et ne l'engagent pas

*Une question demeure: quel filet de sécurité pour le négociateur?
Quelle institutionnalisation des normes pratiques? (Cas par exemple de la controverse de Konkouati)*



Pluralité Sociale des

- Acteurs
- Normes
- Pouvoirs



3. Le Droit et les droits : la légalité au quotidien

« *Il est possible d'imposer les aires protégées par la force* », Brockington, 2003 - contre-exemple: déclassement du PN d'Amboseli en 2006...

Exemple de la relocalisation ratée des populations de certain parcs (Diaw & Tiani, 2005, 2007): Opposition du Droit aux droits dans un contexte de pluralisme légal-
Montre que la Loi ne peut -pas être un « argument » ou une rhétorique pour bloquer un débat publique (*legal fencing*) ; lorsque sa fonction première d'appui au contrat social est occultée, il devient difficile d'adapter les politiques aux réalités
→ ce divorce crée une dynamique d'inertie
→ la loi n'est plus applicable mais c'est la loi → situation d'illégalité généralisée; aucun des acteurs (population, gardes-chasse, gestionnaires, État) ne peut remplir ses obligations devant la loi...

D'autres facteurs interagissent avec cette dynamique d'inertie



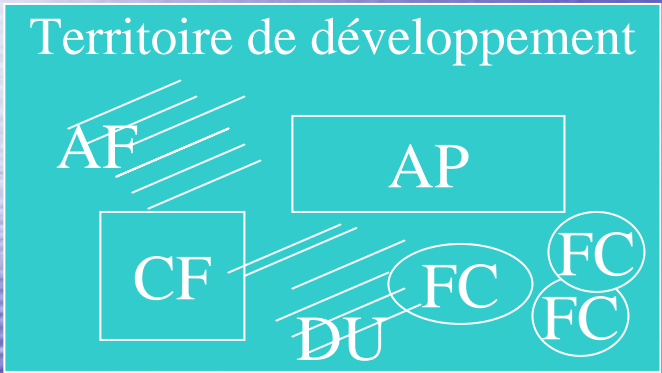


Les échelles spatiales

Quel modèle social pour les *landscapes*?

Nécessité de transcender la base territoriale traditionnelle des aires protégées ~ Dépasser le paradigme des « menaces » ?

Oui ; s'il faut-il un partenariat ou tous les intérêts, toutes les valeurs sont également représentés



Les forêts modèles : des « *landscapes sociaux* »
Quelle base économique et sociale pour les réseaux écorégionaux transfrontaliers?

MAGAZINE SCIENCES & ENVIRO

FORÊTS

En quête de nouveaux modèles

Le Minef et le Cifor inaugurent le concept de " forêt-modèle " au Cameroun.

► C'est un peu à l'image de tous les autres concepts qui ont fait florès ces dernières années dans le champ du développement durable. Novateur. Ambitieux. Prometteur... Au fond, le concept de forêt modèle a-t-il réellement quelque chose de révolutionnaire, comme le font savoir leur promoteurs. En théorie, oui. Tant il est vrai il préconise des mécanismes nouveaux de gestion participative et élabore des modèles de gestion communautaire en décalage réel avec la prédominance de l'Etat sur le domaine forestier. Va pour la bonne gouvernance. Mais ce ne serait que trop beau si l'on en restait à l'idée, somme toute généreuse de cette nouvelle façon de gérer localement les richesses de la terre.

Quid donc de la pratique ? Depuis un an, le ministère de l'Environnement et des forêts en partenariat avec le Cifor (Center for International Forestry Research) tente de faire une mise en contexte de ce modèle importé du Canada, en nourrissant l'espoir de le voir aussi prospérer sous nos latitudes. Après l'atelier de Nkolbison en mai 2003, c'était au tour de Kribi d'accueillir du 24 au 26 juin dernier, un atelier de lancement des forêts-modèles au Cameroun. "Une première dans la sous-région, et même en Afrique", disent les organisateurs. Objectif principal ? Partager le concept, le fonctionnement, la procédure et les critères de sélection d'une forêt-modèle. Il y



La forêt. Espace de conflits.

a avait en face quelques leaders villageois, des exploitants forestiers, des habitants des zones forestières, des responsables communaux, des Ong de développement local... qui devaient bien se demander en quoi les forêts-modèles, présentés comme des parangons en matière de gestion participative allaient être différents des autres formes de gestion collectives jusque-là expérimentées au Cameroun. A savoir, les forêts communautaires, les forêts communales dont les difficultés de mise en œuvre ont fini par aliéner quelque peu le concept de départ.

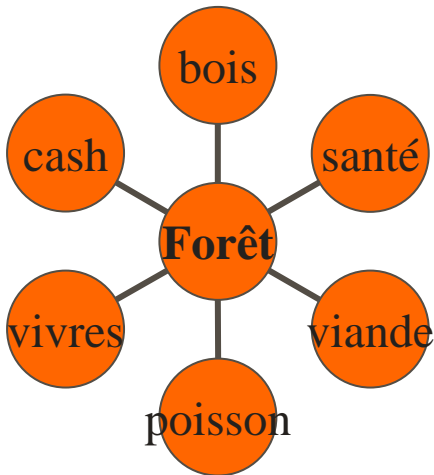
Les forêts-modèles, si l'on en croit le secrétaire général du Minef, ne viennent pas remplacer les forêts communautaires, pas plus qu'elles ne sont un palliatif à l'échec présumé de ces dernières. Elles sont plutôt complémentaires au dispositif légal déjà existant dans une logique de renforcement du partenariat entre autorités administratives, collectivités décentralisées, exploitants forestiers, populations locales, Ong, projets de développement, société civile... Un partenariat qui vise, d'après Ali Madi, SG du Minef, "à accélérer l'application du développement durable aux pratiques forestières en

prenant systématiquement en compte les intérêts de chaque partenaire, la forêt modèle se présentant comme un cadre neutre où les antagonismes de toujours peuvent se livrer à un débat constructif".

Reste à savoir si ce modèle peut réellement prospérer si l'on prenait en compte la spécificité camerounaise avec sa diversité tant écologique qu'humaine, avec la prédominance de l'Etat dans le secteur forestier qui ne donne que peu de chance à l'émergence d'une réelle gestion autonome à l'échelle communautaire. On le sait, l'exploitation forestière a généré bien des conflits sociaux que ni la loi, ni même les institutions étatiques ne sont à même de juguler. De même, la mise en œuvre de l'approche participative dans la gestion des ressources naturelles a eu pour effet la création d'une multitude d'associations de base et d'organisations intermédiaires qui agissent parfois sans véritable cohérence. La répartition des rôles entre les acteurs de ces micro-organismes de gestion " villageoise " des ressources naturelles reste à définir. C'est en cela, peut-être, que le concept de forêt-modèle, dont on dit qu'il est aujourd'hui une fierté canadienne en matière de gestion participative peut servir de... modèle au Cameroun déjà cité en exemple dans bien des aspects de la gestion durable dans le bassin du Congo.

ROGER A. TAAKAM

Optimiser les valeurs multiples des forêts



Construire des outils de gestion du pluralisme



- ✓ Partenariats
- ✓ Plate-formes de négociation d'objet et d'objectifs
- ✓ Suivi collaboratif et autocorrection
- ✓ Appui aux projets et à la demande d'innovation sur le territoire
- ✓ Valoriser et protéger les savoirs locaux
- ✓ Gestion des conflits et mécanismes de gouvernance et d'équité...

Travailler sur le sens et les contresens

✓ Libérer la parole – le pouvoir d’un “carton jaune”

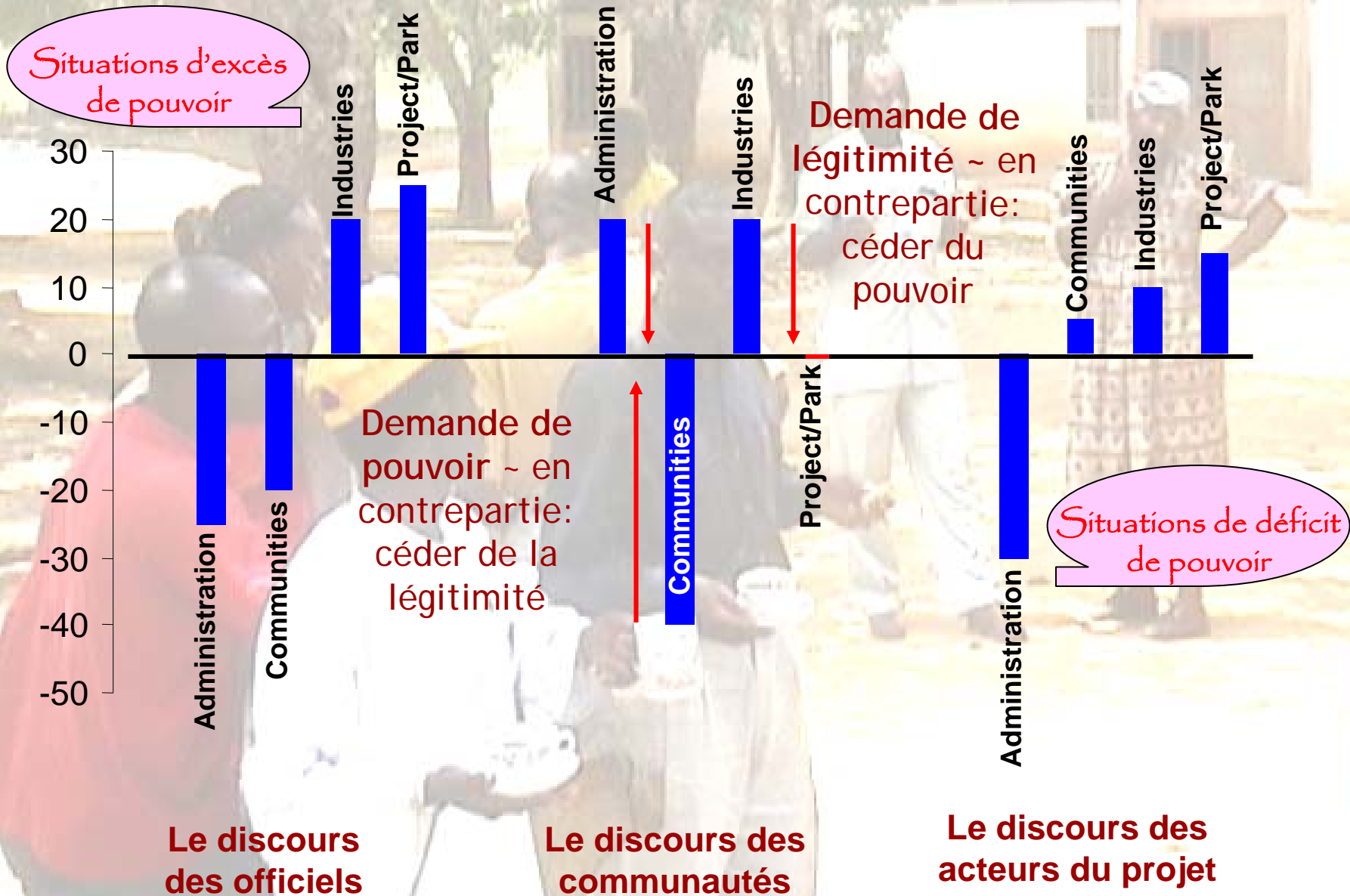
✓ Les contresens de la “collaboration”

	Cas N=16	%	Acteurs A-----B	Sites	Interpretation
1	2	13%	Projet---Industrie Projet---Population	Lomié Campo	Conflit ouvert
2	2	13%	Administration---Projet Industrie---Baka	Lomié Lomié	Contresens et conflit majeur
3	5	31%	Bantu---Baka Projet---Administration Administration-Population Administration-Population ONG-Population	Lomié Campo Campo Ottotomo Ottotomo	Contresens et conflit latent

Légende: « notre collaboration est »...  « bonne »  « mauvaise »  « passable »

Les jeux de contrepartie: échanges de pouvoirs et de légitimité

Un exemple de négociation, Parc National de Campo Ma'an, Cameroun, 2001



Conclusions

Réformer les cadres légaux en intégrant les populations comme des acteurs légitimes ...

La négociation est nécessaire...
Des résultats « gagnants-gagnants » sont possibles

Merci

